



**Décisions et Résolutions adoptées
à la 127^e session du
Conseil international du Café**

10 et 11 septembre 2020

Ouverture de la 127^e session du Conseil

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour	2
Point 2 : Voix	3
Point 3 : Rapport sur les travaux de l'OIC, sur la situation du marché et sur l'impact de la pandémie de covid-19	3
Point 4 : Rapport-phare de l'OIC : Rapport sur la mise en valeur du café 2020.....	7
Point 5 : Groupe de travail public-privé sur le café et Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux	9
Point 6 : Accord international de 2007 sur le Café	12
Point 7 : Rapports des réunions des comités et autres organes.....	17
Point 8 : Promotion de la consommation de café	21
Point 9 : Questions financières et administratives.....	22
Point 10 : Bureaux et comités.....	25
Point 11 : Pouvoirs.....	26
Point 12 : Réunions futures.....	26
Point 13 : Questions diverses.....	26
Point 14 : Clôture de la session	27

1. Son Excellence M. Iman Pambagyo (Indonésie), a présidé la 127^e session du Conseil international du Café, qui s'est tenue à la fin de l'année caféière 2019/20. En raison des restrictions liées aux mesures de distanciation, le Conseil s'est tenu en ligne les 10 et 11 septembre 2020, au moyen de la plate-forme en ligne Zoom. Le Président a noté que le Secrétariat avait choisi d'utiliser Zoom pour permettre l'interprétation dans les langues officielles de l'OIC, à savoir l'anglais, l'espagnol, le français et le portugais.
2. Le Président du Conseil a ouvert la session en souhaitant la bienvenue à tous les Membres, puis en prononçant sa déclaration d'ouverture officielle.
3. Le Président du Conseil a souhaité la bienvenue à Son Excellence, l'Ambassadeur Gerardo Sachipengo Nunda, en sa qualité de nouveau représentant de l'Angola auprès de l'OIC. Il a informé les Membres du départ de Michel De Knoop, qui a représenté l'Union européenne auprès de l'OIC pendant de nombreuses années et souhaité la bienvenue à Zoé Druilhe, nouvelle représentante.
4. Le Directeur exécutif a prononcé son discours d'ouverture. Il a souligné l'effet de la pandémie sur les activités de l'Organisation et de ses organes consultatifs. Il a évoqué les activités en cours du Groupe de travail public-privé sur le café, ses travaux sur une feuille de route, la traduction de la Résolution 465 et de la Déclaration de Londres en une théorie du changement et ses efforts pour faire participer le secteur privé à l'Organisation. Il a souligné sa conviction que la réduction de la consommation de café due à la pandémie n'était que temporaire, car la demande de café est inélastique, une habitude bien ancrée et résistante au changement. Il a formé l'espoir que la récente hausse des prix, 120 cents EU/livre, une augmentation de plus de 22 %, se confirmera. Il a ensuite souligné l'importance pour les Membres de verser leurs cotisations, car l'Organisation est menacée de disparition. L'OIC s'est engagée à réduire les coûts et à réaliser des économies importantes, mais l'Organisation ne peut pas survivre sans l'aide de ses Membres. Il a remercié l'Allemagne et la Suisse pour leur soutien au programme des activités, en particulier au Groupe de travail public-privé sur le café.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

5. Le Président du Conseil a noté que le point 9, Questions financières et administratives, serait examiné immédiatement après le point 3. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [ICC-127-0 Rev. 4](#).
6. Le Chef des opérations a informé le Conseil que les pouvoirs reçus des Membres avaient été examinés et jugés en bonne et due forme. Conformément à l'article 11 de l'Accord de 2007, le quorum pour la tenue de la 127^e session du Conseil international du Café a été atteint.

Point 2 : Voix**Point 2.1 : Redistribution des voix pour l'année caféière 2019/20**

7. Le Chef des opérations a fait rapport sur le document [ICC-127-2 Rev. 3](#) (Redistribution des voix pour l'année caféière 2019/20), qui a été calculée conformément à l'article 12 de l'Accord international de 2007 sur le Café. Il a rappelé que seuls les Membres de l'Accord international de 2007 sur le Café qui ont versé leur contribution sont autorisés à voter au sein du Conseil. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 2.2 : Répartition Initiale des voix pour l'année caféière 2020/21

8. Le Chef des opérations a présenté le document [ICC-127-1](#) (Répartition initiale des voix pour l'année caféière 2020/21). Les voix des Membres exportateurs et importateurs ont été calculées sur la base des données statistiques contenues dans le document [ED-2343/20](#) et le document [ICC-127-1](#), qui contenait la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2020/21.

Le Conseil a approuvé le document [ICC-127-1](#) sur la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2020/21.

Point 3 : Rapport sur les travaux de l'OIC, sur la situation du marché et sur l'impact de la pandémie de covid-19**Point 3.1 : Rapport de situation**

9. Le Directeur exécutif a présenté un bref rapport de situation. Tout d'abord, il a évoqué la réponse de l'OIC à l'impact de la covid-19. L'OIC a mobilisé toutes ses fonctions clés pour assurer une réponse rapide, en termes de statistiques, d'économie et de communication. L'Organisation a également rempli sa fonction d'instance de débat entre les Membres exportateurs et importateurs ainsi qu'avec le secteur privé. L'OIC a fait prendre conscience de l'impact de la covid-19 sur le secteur du café et a plaidé en faveur de mesures d'atténuation. En outre, l'OIC débloque un soutien technique et financier par le biais d'un réseau d'organisations internationales, d'institutions financières et d'organisations multilatérales. Le Directeur exécutif a noté que la plupart des travaux de l'OIC sont menés à distance, avec des contrôles réguliers dans les bureaux par le personnel administratif, et que la productivité et la qualité du travail n'ont pas été affectées. Toutes les réunions se déroulent en ligne, y compris celles du Groupe de travail public-privé sur le café.

10. En ce qui concerne les tendances du marché du café, le Directeur exécutif a noté que les prix avaient augmenté au cours des derniers mois. Le prix indicatif composé de l'OIC s'établit actuellement à 120 cents EU/livre, certains prix indicatifs des Arabicas doux étant nettement supérieurs. Au cours des 3 à 4 derniers mois, les exportations ont chuté, mais elles sont restées relativement élevées sur une base cumulative. En ce qui concerne les effets de la pandémie sur l'offre, des perturbations se sont produites dans le commerce international, l'offre de main-d'œuvre et le manque de liquidités et d'investissements ; cependant, les gouvernements ont pris des mesures de distanciation sociale, ils ont facilité les mouvements des travailleurs saisonniers employés pour la récolte du café et ils ont facilité la logistique. Un autre facteur à prendre en compte est la dévaluation de la monnaie dans certains grands pays producteurs.

11. La demande a subi la forte baisse de la consommation hors foyer ; le tourisme a chuté et les cafés ont fermé. Cette baisse a toutefois été quelque peu compensée par la consommation à domicile ; les consommateurs sont plus sensibles aux prix et les ventes en ligne ont augmenté. Enfin, les prix sont devenus plus volatils, comme on peut le constater. Ces impacts et tendances ont été évalués par l'OIC par le biais d'une enquête auprès des pays exportateurs et plus de détails sont donnés dans les trois études rapides menées par l'OIC - les Coffee Breaks.

12. Le Directeur exécutif a ensuite évoqué la réponse aux dommages causés par la covid-19. Au cours du séminaire virtuel qui s'est tenu le 3 juin, les secours d'urgence et le redressement ont fait l'objet de débats approfondis. La Commission européenne s'est montrée intéressée à œuvrer avec l'OIC et les Membres sur la Facilité africaine du café et d'autres mesures en Afrique. La Banque mondiale est prête à travailler sur divers programmes, en particulier FOLUR - qui est une initiative conjointe avec le Fonds pour l'environnement mondial. Il a noté que la Facilité africaine du café avait recentré son approche et développé un projet spécifique axé sur les perturbations actuelles et futures des systèmes d'alimentation et de nutrition chez les petits exploitants agricoles.

13. En ce qui concerne les activités clés de l'Organisation, les principales ressources sont le personnel professionnel et technique, financé par le budget ordinaire de l'OIC. Le Directeur exécutif a noté que le budget 2019/20 prévoyait une enveloppe de £76 000 pour le programme des activités afin d'aider le personnel à réaliser certaines activités spécifiques, en particulier celles qui nécessitent des compétences non disponibles en interne. Pour l'exécution du programme des activités, l'OIC a reçu plus de £200 000 en espèces et en nature de la part du secteur privé et d'autres organisations internationales.

14. Le Directeur exécutif a noté que, conformément au plan d'action stratégique quinquennal, les travaux de l'OIC étaient répartis selon trois buts stratégiques. Tout

d'abord, la fourniture de données, d'analyses et d'informations de classe mondiale. L'OIC est en train de réviser le système des prix indicatifs et le Règlement sur les certificats d'origine. En outre, la base de données statistiques est en cours d'actualisation et de modernisation avec l'aide d'une société informatique indienne. En ce qui concerne l'analyse des données, le Directeur exécutif a souligné le rapport-phare (Rapport sur la mise en valeur du café), la série Coffee Breaks, les articles dans les médias spécialisés, les webinaires de l'industrie, le Groupe de travail public-privé sur le café et le séminaire virtuel tenu en juin.

15. Le deuxième but stratégique est de tirer parti du pouvoir de mobilisation de l'Organisation. Il a noté que la 5^e Conférence mondiale du Café, ainsi que le 9^e Forum consultatif sur le financement, avaient été reportés en raison de la pandémie de coronavirus. Il a noté que le recrutement de nouveaux Membres n'a guère progressé en raison des restrictions de voyage. En outre, l'OIC a sensibilisé les pays ayant des arriérés persistants et a réussi à obtenir des remboursements ; elle a encouragé les Membres à participer au Groupe de travail public-privé sur le café et a renforcé les liens avec le secteur privé.

16. Le troisième et dernier but stratégique est de faciliter les projets de mise en valeur par le biais de partenariats public-privé. Le Directeur exécutif a noté que l'OIC travaillait en étroite collaboration avec des initiatives de développement de projets en Afrique et s'engageait dans certains projets avec le Fonds pour l'environnement mondial. L'Organisation est également engagée dans le projet Delta qui vise à définir des indicateurs de durabilité pour le secteur du café.

17. En ce qui concerne la promotion de la consommation de café, le thème de la campagne de la Journée internationale du Café de cette année sera la relance post-covid-19, avec un accent sur la jeunesse. Entre-temps, le Comité de promotion et de développement des marchés a approuvé le cadre de référence d'une mise à jour du Guide séquentiel de l'OIC pour la promotion de la consommation de café. Des projets utilisant les ressources du Fonds spécial sont actuellement mis en œuvre en Amérique latine, en Asie et en Afrique.

18. L'OIC a également modernisé ses communications, avec la gestion des médias sociaux et des campagnes, et a tenu des réunions en ligne fructueuses. L'OIC a lancé un site Web dédié au Conseil pour faciliter l'accès des Membres aux documents. Une autre initiative a été Coffee Sounds, série de courtes interviews vidéo avec des personnes influentes dans le domaine du café.

19. La déléguée des Philippines a remercié le Directeur exécutif pour son rapport détaillé et a pris acte des mesures prises par le Secrétariat pour réduire les dépenses, ainsi que pour faire participer d'autres parties prenantes et lancer des initiatives visant à promouvoir les intérêts de la communauté du café malgré des ressources limitées. Elle partage l'avis selon lequel des ressources financières limitées signifient la mise en œuvre d'activités et de programmes limités. Elle a souligné que la covid-19 posait une difficulté supplémentaire pour les pays qui devaient évaluer leur budget et établir des priorités en matière d'engagements. Cependant, l'Organisation dépend de ces contributions pour sa survie et les Membres doivent donc "se serrer la ceinture". Elle a reconnu l'importance des travaux de l'OIC sur l'atténuation des effets à long terme de la pandémie et sur le lancement de programmes durables de gestion des prix du café.

20. Le délégué du Honduras a félicité l'Organisation pour son travail en ces temps difficiles. Il a félicité le Secrétariat pour ses efforts de mise à niveau de la base de données statistiques. Il a insisté pour que l'OIC prenne davantage de mesures, renouvelle l'Organisation et associe plus étroitement le secteur privé à l'Organisation. Il a ajouté que l'existence de l'OIC était en jeu et que tous les Membres devaient s'engager à effectuer leurs versements.

21. Le délégué de l'Angola a exprimé sa satisfaction d'avoir été nommé représentant de l'Angola auprès de l'Organisation internationale du Café. Il a remercié l'OIC pour ses paroles et a noté qu'il fallait investir davantage dans les pays producteurs de café comme l'Angola.

22. Le délégué du Brésil a exprimé sa gratitude pour le travail de l'Organisation internationale du Café. Il a convenu avec l'ambassadeur des Philippines que l'OIC devait relever de nouveaux défis et se rénover, ainsi qu'avec le délégué du Honduras sur la manière dont l'Organisation doit répondre aux besoins et aux problèmes spécifiques des pays en développement. L'accent doit être mis sur les pays producteurs. Il a souligné l'importance de repenser l'Organisation. Il a rappelé aux délégués que les gouvernements ne consomment pas, ne produisent pas, n'importent pas et n'exportent pas de café, seul le secteur privé le fait. Par conséquent, le Gouvernement brésilien et le secteur privé au Brésil ont souligné l'importance d'intégrer le secteur privé dans l'accord.

23. Le Président du Conseil a déclaré que les délégués avaient pris note du rapport, du thème de l'OIC pour l'année caféière 2020/21 (Relance post-covid-19 : faire fond sur les nouvelles générations pour un avenir durable), ainsi que de l'exposé, et a remercié le Directeur exécutif et son équipe.

FIN DE LA PREMIÈRE JOURNÉE

DEUXIÈME JOUR

24. Le Président du Conseil a ouvert la deuxième journée de la 127^e session du Conseil international du Café.

25. Marcos Montes, Vice-Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement alimentaire du Brésil, a transmis une déclaration par message enregistré.

26. Le délégué du Guatemala a fait une déclaration sur le retrait du Guatemala de l'OIC.

Point 4 : Rapport-phare de l'OIC : Rapport sur la mise en valeur du café en 2020

27. L'Économiste principal a présenté un aperçu du prochain rapport-phare de l'OIC : Rapport sur la mise en valeur du café 2020 intitulé "Évolution et croissance des chaînes de valeur mondiales du café - durabilité, inclusion et résilience". Il a souligné l'importance de ce rapport, notant qu'il s'appuyait sur des données et sur une analyse rigoureuse des données de l'OIC soumises par les Membres. Deuxièmement, il est fermement ancré dans le débat mondial sur le développement. Enfin, il a souligné que le rapport ne proposait pas seulement de nouvelles façons de comprendre les tendances du secteur du café, mais qu'il était également pertinent sur le plan pratique car il propose des recommandations politiques pour les parties prenantes du secteur, y compris les gouvernements et l'industrie.

28. Le processus de conceptualisation et de rédaction du rapport a été à la fois affecté et influencé par la covid-19. L'OIC a continué à axer ses travaux sur la durabilité économique du secteur du café, car la crise de la faiblesse des prix du café n'est toujours pas résolue.

29. Il a noté que pour ce rapport, l'OIC a collaboré avec des institutions extérieures, telles que le célèbre Institut de Kiel pour l'économie mondiale, avec le soutien du Gouvernement allemand par l'intermédiaire du GIZ, ainsi qu'avec la London School of Economics et l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.

30. L'Économiste principal a noté que le rapport s'inspirait du Rapport sur le développement dans le monde 2019 de la Banque mondiale, qui fait autorité en la matière et qui documente l'essor des chaînes de valeur mondiales. Le rapport de l'OIC sur la mise en valeur du café sera la première publication à présenter des données complètes sur les chaînes de valeur mondiales du café.

31. Le rapport comprend quatre sections : 1) l'évolution et les moteurs des chaînes de valeur mondiales depuis les années 1990, 2) l'impact économique des chaînes de valeur mondiales sur les agriculteurs des pays et les impacts sociaux et environnementaux potentiels, 3) des recommandations et 4) un aperçu de la situation du marché du café au cours de cette année caféière.

32. La première section du rapport fournit de nouvelles données et analyses au niveau macro sur l'intégration des pays dans les chaînes de valeur mondiales au fil du temps. La deuxième section du rapport documente l'impact de la chaîne de valeur mondiale au niveau des pays puis au niveau des exploitations. Le rapport présente quelques études de cas basées sur des données provenant des pays Membres.

33. La troisième partie, les recommandations politiques, s'adresse à la fois aux gouvernements et au secteur. Il y est question de la manière dont un plus grand nombre d'exploitants peuvent bénéficier de la chaîne de valeur mondiale et de la manière de mieux positionner les pays dans le secteur mondial du café et de leur permettre de se moderniser, par exemple en améliorant leur base de transformation.

34. Une section a été ajoutée sur la fragilité des chaînes de valeur mondiales, notamment en ce qui concerne la covid-19. Elle comprend une évaluation des différents types de chocs auxquels les chaînes de valeur mondiales sont exposées.

35. Enfin, les informations sur le marché mettent en évidence non seulement l'évolution de la demande, le niveau des prix de l'offre et la volatilité, mais aussi les événements spécifiques au secteur du café et les politiques pertinentes qui ont été mises en œuvre par les pays et qui ont affecté la production.

36. L'Économiste principal a conclu que le rapport serait lancé en octobre. Il a ajouté que l'OIC veillerait à ce que les résultats du rapport nourrissent le processus du Groupe de travail public-privé sur le café et les axes de travail technique.

37. Le Directeur exécutif a souligné que, pour des raisons budgétaires, le rapport ne serait publié qu'en anglais. Il a ajouté que la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) avait accepté de parrainer la traduction du rapport précédent en espagnol. Cela pourrait encourager d'autres institutions à financer la traduction dans les autres langues officielles. Il a remercié l'Ambassadeur du Honduras pour son aide dans le cadre de la collaboration avec la BCIE.

38. Le délégué de la Côte d'Ivoire a félicité le Secrétariat pour ce rapport. Toutefois, il a souligné l'importance du document et a donc insisté pour que le rapport soit traduit en français afin que les autorités et les parties prenantes en Côte d'Ivoire et dans les autres Membres francophones de l'OIC puissent avoir accès au rapport-phare de l'OIC.

39. Le Directeur exécutif a partagé la préoccupation du délégué ivoirien concernant la traduction et l'interprétation. Toutefois, l'OIC entre dans une période critique en termes de finances et les services linguistiques risquent d'être fortement affectés dans le budget. Il a noté que le document en question était très long et que les frais de traduction seraient donc considérables. Il a suggéré que l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire prenne contact avec l'OIC pour essayer de trouver des institutions qui pourraient financer la traduction en français.

40. Le délégué de la Côte d'Ivoire a noté les contraintes budgétaires de l'Organisation, mais a affirmé que la Côte d'Ivoire était un Membre important et payant de l'Organisation et un grand producteur de café et qu'elle devait donc avoir droit à la traduction.

41. Le Président du Conseil a suggéré de prendre note du rapport et de la présentation et a remercié le Directeur exécutif et son équipe. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 5 : Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) et Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux

42. Le Directeur exécutif a présenté le rapport du Groupe de travail public-privé sur le café. Il a noté que le GTPPC s'est réuni pour la deuxième fois le 3 septembre, en présence des sherpas et des observateurs. Les sherpas ont discuté de trois points en préparation des réunions du Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux ainsi que du Conseil international du Café.

43. Le premier point est lié aux axes de travail technique dans les thèmes précédemment identifiés ainsi qu'aux activités initiales. Il a noté que les sherpas avaient entendu le point de la situation sur les activités. L'axe coordination sectorielle a mis en évidence que des progrès significatifs ont été réalisés dans l'accord sur la définition de la problématique et d'un énoncé de vision qui peuvent être soutenus conjointement par les parties prenantes des secteurs public et privé.

44. Le deuxième point discuté a été la feuille de route de mise en œuvre de la Résolution 465 et de la Déclaration de Londres. Un projet de feuille de route a été présenté aux sherpas et aux observateurs. La discussion qui a suivi s'est articulée autour des différentes questions, notamment l'objectif de réduction de l'écart de revenu de

subsistance, la nécessité de définir des objectifs plus précis et l'examen des étapes intermédiaires et de la manière d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route.

45. Le troisième point clé de l'ordre du jour était le communiqué conjoint du Conseil international du Café et du Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux, figurant dans le document WP Council 310/20. Au cours des débats, plusieurs sherpas ont souligné le risque d'un manque d'ambition compte tenu des immenses défis à relever et ont avancé quelques suggestions spécifiques visant à modifier la formulation. Les discussions ont conduit à la reformulation de la feuille de route et du communiqué qui ont ensuite été envoyés à tous les sherpas pour être discutés au sein du Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux et du Conseil international du Café.

46. Le Directeur exécutif a noté que le processus retenu (participants en ligne et temps limité) ne s'était pas révélé optimal pour parvenir à un consensus avant la réunion. Pendant le Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux, la feuille de route et le communiqué ont été discutés et approuvés en principe, mais plusieurs changements ont été suggérés qui seront pris en compte en tant que considérations supplémentaires. Il a donc demandé au Conseil international du Café de discuter de l'avancement de ces travaux et de confirmer également son soutien au GTPPC et plus particulièrement à la feuille de route et d'approuver le communiqué en principe. Il a indiqué que les changements seraient ajoutés en annexe au titre de "Considérations supplémentaires". En cas d'approbation, l'OIC préparera une version révisée de la feuille de route et du communiqué à l'intention du GTPPC au cours de la semaine suivante, qui sera communiquée à tous les sherpas.

47. Le Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux rassemble des chefs d'entreprise et des directeurs de sociétés de négoce et de torréfaction, d'associations du secteur privé, ainsi que d'organisations sectorielles, qui ont examiné les progrès réalisés depuis la signature de la Déclaration de Londres en septembre 2019. Ils ont ensuite débattu du communiqué et de la feuille de route contenant les engagements spécifiques assortis de délais proposés par le GTPPC. Le secteur privé a réitéré l'importance d'être associé à l'OIC, car il considère que l'Organisation est une institution fondamentale et neutre pour le secteur du café, tant pour les Membres exportateurs que les Membres importateurs. Le secteur privé a jugé important de définir une vision et des actions communes avec le secteur public par l'intermédiaire de l'OIC afin de traiter les questions clés pour la prospérité du secteur du café, et en particulier pour la durabilité économique des caféiculteurs. Le Forum s'est engagé à se réunir à nouveau en septembre 2021, preuve de son engagement en faveur du partenariat avec l'OIC et ses Membres.

48. Le délégué du Brésil a salué les travaux du GTPPC, tout en indiquant que certaines des propositions élaborées par le consultant étaient inutilement répétitives et alambiquées. Il a noté que les travaux devraient être plus objectifs, plus clairs et plus rapides. Les institutions brésiliennes souhaitent participer à l'ensemble des six axes de travail. Il a estimé qu'il était nécessaire d'avoir un dialogue avec le secteur privé et les producteurs par l'intermédiaire des pays Membres et donc de l'Organisation. Il a ajouté qu'il était nécessaire d'inclure des éléments de la société civile, tels que les ONG, dans la discussion et les axes de travail. Cela apportera le dynamisme nécessaire dont l'Organisation a besoin. En ce qui concerne le Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux, cet événement devrait être ouvert à un public plus large car il s'agit d'une excellente initiative permettant aux Membres d'établir des contacts et d'interagir avec les institutions financières et le secteur privé. En ce qui concerne le communiqué, il a demandé au délégué de la Colombie de présenter les suggestions d'ajustements qui ont été soulevées lors de la réunion avec les Membres exportateurs.

49. Le Président du Conseil a suggéré que le délégué du Brésil soumette par écrit les suggestions sur la manière d'améliorer le Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux.

50. Le délégué de la Colombie a déclaré que l'Organisation devrait écouter le secteur privé, tout en conservant sa nature intergouvernementale. Il a donné l'exemple de la délégation américaine qui, lorsqu'elle était Membre de l'OIC, était conseillée par des associations privées, telles que l'Association nationale du café des États-Unis et l'Association des cafés de spécialité des États-Unis. Les délégations sont articulées autour de trois axes : les intérêts nationaux, les intérêts sectoriels et les intérêts de la chaîne de valeur dans son ensemble. Les Membres devraient agir collectivement, en collaborant avec le secteur privé pour répondre à chacun de ces intérêts.

51. La déléguée du Nicaragua a estimé que le Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux avait très bien réussi à lancer les débats entre les organisations internationales, les organisations financières, les ONG et les représentants des gouvernements des pays consommateurs. Toutefois, elle a souligné l'importance d'inclure les pays producteurs et les associations privées de producteurs dans les débats, car leur voix n'a pas été entendue. Elle a également noté avec inquiétude que la question des prix n'a pas été abordée pendant le Forum, mais uniquement celle du revenu minimum vital.

52. La déléguée de la Suisse a exprimé son appréciation pour les travaux de l'OIC en dépit des circonstances difficiles. Elle a noté qu'il était important de clarifier les différents processus au sein et autour de l'OIC ; le Conseil, le GTPPC et le Groupe de

travail sur l'avenir de l'Accord se déroulent simultanément et il serait utile de préciser pour le secteur privé la manière dont ils sont liés. Le processus interne aux organisations multilatérales, avec feuilles de route et théorie du changement, peut parfois être complexe, et les Membres doivent donc veiller à ce que l'accès soit ouvert non seulement aux secteurs public et privé et aux ONG, mais aussi à toutes les parties prenantes et aux bénéficiaires de l'Organisation. Elle a exprimé son accord de principe avec les suggestions contenues dans le communiqué.

53. Le Président du Conseil a suggéré d'approuver le communiqué en principe, avec une note pour inclure la représentation des pays producteurs et pour que tous les intérêts des Membres soient couverts. La version finale du document sera distribuée aux Membres à une date ultérieure.

54. Le Directeur exécutif a précisé que le communiqué avait été approuvé en principe en tenant compte des modifications suggérées par le Conseil. Compte tenu du nombre des interventions, il a noté que les Membres semblaient intéressés par le processus du GTPPC. En ce qui concerne l'engagement avec les associations d'agriculteurs, le communiqué reconnaît explicitement la nécessité d'agir "localement".

Point 6 : Accord international de 2007 sur le Café

Point 6.1 : Prorogation de l'Accord international de 2007 sur le Café

55. Le Président du Conseil a présenté ce point et a invité la Présidente du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international sur le café, Mme Stefanie Küng (Suisse), à faire rapport.

56. La Présidente du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord a présenté le document [WP-Council-307/20](#) dans lequel figure un projet de résolution visant à proroger d'un an l'Accord international de 2007 sur le Café.

57. Le Président du Conseil a invité les délégués à faire part de leurs commentaires.

58. Le délégué du Japon a souscrit à la prorogation de l'Accord, mais a noté qu'un an n'était pas suffisant et exprimé son inquiétude quant à la complexité des procédures nationales nécessaires dans chaque pays après la finalisation des amendements.

59. Le Directeur exécutif a ajouté qu'il n'était pas opposé à la proposition du délégué du Japon de proroger l'Accord pour une période supérieure à un an. Cependant, il a souligné l'importance de prendre des mesures maintenant et de finaliser l'accord au plus tôt.

60. Le délégué du Pérou s'est déclaré d'accord avec la prorogation de l'Accord international sur le Café.

61. La déléguée de l'Union européenne s'est déclarée d'accord en principe avec la prorogation de l'Accord international de 2007 sur le Café. Toutefois, elle a fait remarquer que la délégation de l'Union européenne ne pourra pas voter sur cette question, car le processus administratif d'approbation de la prorogation est toujours en cours au sein de l'Union européenne.

62. Le délégué du Honduras a indiqué que son pays était favorable à la prorogation de l'Accord international sur le Café.

63. Le délégué de la Côte d'Ivoire a félicité la Présidente du Groupe de travail pour son travail acharné et tous les membres du Groupe de travail. Il s'est déclaré en accord avec le délégué du Japon pour dire que l'Accord devrait être prorogé de plus d'un an.

64. Le Directeur exécutif a noté qu'il appartenait aux Membres de décider de la durée de la prorogation. Il a rappelé que l'Accord permettait une prorogation jusqu'à huit ans mais ne précisait pas la durée de chaque prorogation.

65. Le Président du Conseil a suggéré de prendre en considération le commentaire du délégué du Japon.

66. Le Conseil a approuvé le projet de résolution (document [WP-Council-307/20](#)) visant à prolonger d'un an l'Accord de 2007, qui a ensuite été publié sous la forme de la [Résolution 471](#), dont le texte est joint aux présentes décisions.

Point 6.2 : Prorogation du délai de dépôt des instruments

67. La Présidente du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord a présenté le document [WP-Council 308/20](#) dans lequel figure un projet de résolution visant à proroger le délai de dépôt des instruments d'adhésion à l'Accord international de 2007 sur le Café, afin que les Membres l'examinent et, le cas échéant, l'approuvent.

68. Le Directeur exécutif a rappelé que ce point était un point standard et technique au cas où de nouveaux Membres souhaiteraient adhérer à l'Accord existant pendant qu'il est encore en vigueur.

69. Le Conseil a approuvé le projet de résolution (document [WP-Council 308/20](#)) visant à proroger le délai de dépôt des instruments, qui a ensuite été publié sous la forme de la [Résolution 472](#), dont le texte est joint aux présentes décisions.

Point 6.3 : Examen de l'Accord international de 2007 sur le Café

70. La Présidente du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord a présenté un bref rapport sur ce point. Elle a rappelé que depuis le mois de juin, le Groupe de travail a tenu deux réunions, le 24 juin et le 2 septembre.

71. Ces réunions ont porté sur le but et la mission de l'OIC. Les discussions du Groupe de travail se sont subdivisées en cinq catégories : 1) les objectifs de l'OIC, 2) les fonctions de l'OIC, 3) les partenaires nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord, 4) les ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord et 5) la structure de prise de décision.

72. La Présidente du Groupe de travail a rappelé aux Membres que, suite à la demande du Groupe de travail, le Secrétariat avait préparé un document de travail sur les questions clés, qui a été au cœur de la discussion du Groupe de travail lors des réunions de septembre. Le document portait sur deux points principaux.

73. Le premier était le rôle du secteur privé. Le document examinait le rôle du secteur privé dans plusieurs organes internationaux de produits, tout en analysant deux institutions spécialisées de l'ONU : l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation mondiale du tourisme, qui intègrent le secteur privé dans leur cadre institutionnel.

74. Deuxièmement, le document a identifié des options de rationalisation de la structure de gouvernance de l'OIC. Le document analyse la structure de gouvernance, le mode de vote et la formation du budget de plusieurs organes internationaux de produits, dont l'Organisation internationale du sucre, le Conseil international des céréales et l'Organisation internationale du cacao.

75. Le document contient une série de recommandations pour un nouvel accord, qui ont été discutées par les membres du Groupe de travail.

76. Les Membres ont accueilli favorablement le document de discussion et l'ont considéré comme très utile pour l'avancement des travaux du groupe. Ils ont également conclu que davantage de consultations et de discussions sur les points spécifiques soulevés étaient nécessaires. Le Groupe de travail a conclu que la pertinente présentation PowerPoint faite par le Chef des opérations lors de la réunion du Conseil, devrait être partagée avec tous les Membres.

77. Les Membres ont également été invités à envoyer leurs commentaires écrits au Secrétariat sur les points discutés. En outre, le Secrétariat préparera un sondage. Il a été convenu que le sondage visait principalement à réduire les options pour le nouvel Accord international sur le Café dans le domaine de la gouvernance de l'Organisation, mais il a également été convenu qu'il permettra aux Membres d'exprimer leur opinion sur les questions fondamentales concernant l'objet et la mission de l'OIC.

78. La date de la prochaine réunion a été fixée au 1^{er} décembre 2020.

79. Le Président du Conseil a exprimé sa satisfaction pour le travail de la Présidente du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord.

Point 6.4 : Proposition du Brésil d'inclure le CCSP et des représentants du secteur privé et du secteur tertiaire, identifiés parmi ceux qui participent déjà au Groupe de travail public-privé sur le café, dans le Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international sur le Café

80. Le délégué du Brésil a présenté la communication contenue dans le document [ICC-127-3](#). Le Brésil a proposé d'intégrer les membres du Comité consultatif du secteur privé dans les travaux sur l'avenir de l'Accord international sur le Café. Il a proposé d'intégrer les membres du secteur privé qui font partie du Groupe de travail public-privé sur le café, qui comprennent des institutions financières et la société civile. Il a noté qu'ils pourraient assister à certaines réunions spécifiques. Il a estimé qu'il serait utile qu'ils puissent présenter leurs points de vue sur la façon dont ils se perçoivent en tant que membres de l'Organisation, et sur ce qu'ils peuvent apporter à l'Organisation.

81. Le Président du Conseil a donné la parole aux délégués pour qu'ils commentent la proposition du Brésil.

82. La Présidente du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord a estimé que la proposition du Brésil était intéressante, étant donné que les membres du Groupe de travail ont identifié l'intégration du secteur privé comme une priorité.

83. La Présidente du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord a noté que les Membres pourraient vouloir examiner le format approprié pour intégrer les points de vue du secteur privé. Elle s'est demandé si le secteur privé devait être intégré au Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord ou uniquement au Groupe de travail public-privé sur le café, dont un résumé des travaux pourrait ensuite être partagé avec le Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord lors de réunions ad hoc spécifiques. Les Membres devraient se pencher sur la chronologie des opérations, c'est-à-dire sur la question de savoir si le Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord devait faire davantage de progrès avant d'intégrer le secteur privé. Les Membres doivent également réfléchir aux entités à inclure, par exemple les ONG. Enfin, les Membres devraient délibérer sur l'influence potentielle de cette étape sur le processus décisionnel du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord.

84. Le délégué de la Côte d'Ivoire a reconnu que le secteur privé était une entité importante pour la durabilité du secteur mondial du café ; cependant, il a noté que l'Organisation est de nature intergouvernementale et que le secteur privé doit donc être maintenu à distance. Il s'est déclaré prêt à analyser la proposition, cependant, le Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord devrait être ouvert uniquement aux Membres de l'Organisation.

85. Le Président du Conseil a déclaré que l'Organisation était de nature intergouvernementale et que, par conséquent, les Membres et l'OIC devaient faire preuve de prudence en intégrant le secteur privé dans les discussions internationales sur l'avenir de l'Accord.

86. Le délégué du Brésil a précisé que le CCSP ne serait pas un membre permanent du Groupe de travail ni ne prendrait de décisions, seuls les Membres décideraient des actions futures puisque l'OIC est une organisation intergouvernementale. Cependant, puisque le sujet principal du Groupe de travail est l'intégration du secteur privé, il a jugé pertinent d'intégrer le secteur privé pour lancer la discussion et partager les points de vue.

87. Le délégué de la Colombie a fait remarquer que le Groupe de travail devrait consulter le secteur privé de manière plus complète et pragmatique, par l'intermédiaire des trois niveaux qu'il a mentionnés précédemment - l'intérêt national, sectoriel et mondial du secteur du café. Le secteur privé ne doit pas être un participant actif de l'Organisation. L'OIC reste une organisation intergouvernementale, et par conséquent seuls les Membres sont responsables du processus de prise de décision et de négociation de l'Accord. Toutefois, il a déclaré que les Membres devraient tenir compte des réactions du secteur privé (y compris des ONG et d'autres organisations) et faire part de leurs préoccupations et de leurs idées au sein du Groupe de travail.

88. Le Directeur exécutif a rappelé aux délégués que lorsque le Conseil a créé le Groupe de travail, les Membres ont décidé que les propositions du secteur privé passeraient par les délégations officielles. Pour gagner du temps, il a suggéré de prendre note de la proposition du Brésil et d'approuver en principe l'intégration du secteur privé. Il a également suggéré que le Groupe de travail règle les détails de la proposition.

89. Le délégué de l'Indonésie a reconnu qu'il était important d'intégrer le secteur privé dans les travaux de l'OIC afin de faire face aux défis actuels. Concernant l'intégration au Groupe de travail, il a suggéré d'intensifier les contributions du secteur privé dans les pays Membres. La consultation nationale dans les pays Membres respectifs permettrait au secteur privé de faire entendre sa voix, qui pourrait ensuite être relayée par le biais des délégations gouvernementales.

90. Le Président du Conseil a déclaré que tous les commentaires ont été notés. Le Conseil a approuvé en principe la proposition du Brésil, sous réserve de discussions ultérieures sur les modalités opérationnelles au sein du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord.

Point 7 : Rapport sur les réunions des comités et autres organes

91. Le Chef des opérations a fait rapport sur les réunions des comités et autres organes. Il a noté que la réunion des comités et le résumé des débats ont été consolidés en raison de la tenue en ligne de la session du Conseil.

92. Le Comité des projets a examiné le projet sur le renforcement de la résilience post-covid-19 dans le secteur du café en Afrique (document [PJ-140/20](#)) présenté par l'Économiste en chef en tant que Secrétaire du Comité et qui porte sur la perturbation du marché, la nutrition et la sécurité des revenus. Il avait été préparé par l'OIC en collaboration avec l'Organisation interafricaine du Café (OIAC) et CAB International. Les pays participants ont répondu à l'invitation. Le projet a reçu le soutien de la Commission de l'Union africaine, puis a été soumis à la Commission européenne, pour cofinancement, suite aux débats de la précédente session du Conseil.

93. Le Comité des projets a félicité le Secrétariat et toutes les parties engagées pour avoir développé ce projet. Le Comité a en outre demandé qu'une proposition similaire soit élaborée pour les autres régions et le Directeur exécutif en a pris note. De plus, il a été souligné que les autres projets régionaux avaient besoin de la participation de leurs organisations régionales respectives, comme l'OIAC et la Commission de l'Union africaine pour l'Afrique. Enfin, l'OIC a invité les Membres à contacter le Secrétariat après le Conseil pour définir l'élaboration de telles initiatives pour les autres régions. Le Comité a recommandé le projet à l'approbation du Conseil. Le Chef des opérations a suggéré aux Membres intéressés par le développement d'initiatives sur la covid-19 dans d'autres régions de contacter l'OIC juste après le Conseil.

94. Au sein du Comité de promotion et de développement des marchés, le cœur de la discussion a porté sur le cadre de référence proposé pour la préparation de la trousse à outils visant à développer le marché du café, sur la base de l'actualisation du Guide séquentiel OIC de promotion de la consommation de café dans les pays producteurs, tel que présenté par la statisticienne de l'OIC en sa qualité de Secrétaire permanente du Comité. Le Comité a soutenu le projet et le Directeur exécutif a appelé tous les Membres à identifier des ressources pour contribuer à la mise en œuvre de ce projet très important pour la promotion de la consommation de café.

95. Enfin, le Comité des statistiques a entendu une présentation du Chef de la Section des statistiques en tant que Secrétaire permanent du Comité. L'indicateur de conformité, faisant appel au nouveau système approuvé par le Conseil il y a deux ans, a été présenté. Le Chef des opérations a ajouté que l'OIC était en train de finaliser la mise à niveau de la base de données statistiques, qui sera disponible en ligne à partir d'octobre. Ce sera une révolution pour les Membres de l'OIC, puisqu'il s'agira d'une plate-forme en ligne complète leur permettant d'accéder directement aux données en ligne, de les analyser et de produire des rapports par eux-mêmes. Deuxièmement, cela permettra d'augmenter le prix des abonnements, ce qui augmentera les revenus de l'Organisation en ces temps extrêmement difficiles. Le Comité a également été informé des changements apportés au système de collecte des prix indicatifs quotidiens en raison des changements de disponibilité des trois agents travaillant actuellement pour l'OIC. Par conséquent, l'OIC est en train d'identifier de nouveaux partenaires et d'élaborer un nouveau système pour le faire plus efficacement et à moindre coût. Enfin, le Comité a examiné la proposition de la Colombie visant à modifier le Règlement sur les statistiques - Certificats d'origine (document [SC-100/20](#)). La proposition a été approuvée par le Comité puis recommandée pour approbation par le Conseil.

96. Le Chef des opérations a noté que le représentant de la Côte d'Ivoire, qui préside le groupe du 10^e Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café, a mené une discussion par le biais d'un échange de courriels afin de définir le thème du prochain Forum et d'approuver le rapport de la réunion précédente. Le Forum devrait se tenir au printemps 2021. Compte tenu de la situation de la covid-19 qui pose des défis importants au secteur du café, l'équipe a proposé le thème de "Reconstruire en mieux", les options de financement pour la relance post-covid dans le secteur du café, avec un accent particulier sur les besoins des jeunes agriculteurs et entrepreneurs. Le Comité a recommandé pour approbation par le Conseil, la date et l'équipe du 10^e Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café.

97. Le Président du Conseil a remercié le Chef des opérations. Le Conseil a approuvé le rapport.

Point 7.1.1 : **Proposition de projet : Renforcement de la résilience post-covid-19 du secteur africain du café aux perturbations du marché, à la sécurité des revenus et à l'alimentation et la nutrition**

98. Le délégué de la Côte d'Ivoire a remercié le Chef des opérations pour sa présentation. Il a remercié l'OIC, l'OIAC et CAB International pour l'initiative menée en Afrique et formé l'espoir que le Conseil pourra soutenir le projet "Renforcement de la

résilience post-covid-19 en Afrique". Il a demandé au Conseil d'étudier attentivement la mise en œuvre du projet dans d'autres régions (Amérique du Sud, Amérique centrale et Asie), car tous les pays producteurs de café ont fortement été touchés par les mêmes défis liés à la covid-19.

99. Le délégué du Honduras a félicité le Chef des opérations et le Secrétariat pour l'excellent rapport qui donne une vision globale des domaines qui doivent être traités au sein de l'Organisation.

100. Le délégué de l'Ouganda a salué le partenariat entre les trois institutions et l'initiative menée en Afrique. Il a demandé au Conseil d'approuver le projet.

101. Le délégué de la Côte d'Ivoire a souligné l'importance de mettre en œuvre des projets similaires en Amérique du Sud, en Amérique centrale et en Asie.

102. Le Conseil a approuvé la proposition du projet figurant dans le document [PJ-140/20](#) relative au renforcement de la résilience post-covid-19 en Afrique.

Point 7.1.2 : Modification du Règlement sur les statistiques : Certificats d'origine

103. Le délégué du Brésil a soutenu la proposition de la Colombie. Toutefois, le Brésil soumettra quelques suggestions visant à améliorer encore les certificats d'origine et présentera un document lors de la prochaine réunion du Comité des statistiques.

104. Le Conseil a approuvé en principe la proposition du Comité des statistiques concernant le Règlement sur les statistiques : Certificats d'origine, contenue dans le document [SC-100/20](#)¹

Point 7.2 : Rapport du Président du Comité consultatif du secteur privé

105. Le Président du Conseil a invité le Président du Comité consultatif du secteur privé à présenter le rapport sous ce point 7.2 et a demandé au Conseil de prendre note du rapport.

106. Le Président du Comité consultatif du secteur privé a présenté le rapport de la réunion du 8 septembre 2020.

107. En ce qui concerne le point 3 : Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC), les membres du CCSP ont reçu un rapport du Président sur les progrès du GTPPC et la

¹ Ultérieurement diffusé sous la cote [ICC-102-9 Rev. 2](#).

feuille de route de mise en œuvre de la Déclaration de Londres. Les membres du CCSP ont souligné l'importance de l'implication du secteur privé dans le processus de réaffirmation de la durabilité économique et des principaux défis auxquels est confronté le secteur du café, en particulier la question des fonds qui doit être abordée avec le budget.

108. Au point 4, les membres du CCSP ont examiné le rôle du secteur privé dans le nouvel accord international sur le café. Les membres ont été invités à prendre note de la présentation faite par le Chef des opérations et des débats qui ont suivi sur une éventuelle nouvelle structure de gouvernance inspirée par l'UIT. Il a été recommandé au CCSP de contribuer aux délibérations du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord.

109. Le Président du CCSP a suggéré de noter que lors de la réunion du CCSP du 9 septembre, le Secrétariat avait reçu la communication du Représentant permanent du Brésil auprès de l'OIC. La proposition brésilienne est d'inclure le CCSP et d'autres représentants du secteur privé et de la société civile dans les réunions du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord.

110. S'agissant le point 5 : Communication de la Fédération européenne du café, les membres du CCSP ont reçu la présentation de la Fédération européenne du café sur la révision de la réglementation de l'UE sur les niveaux minimums de résidus de pesticides dans le café vert. La Fédération a fourni une estimation de l'impact de la révision du cadre sur le commerce international et a recommandé de prendre des mesures d'atténuation, y compris le renforcement des bonnes pratiques agricoles dans les pays d'origine. Les Membres ont pris note de la présentation.

111. Concernant le point 6 : Guide de l'exportateur de café, le Centre du commerce international a fait état de l'avancement de la mise à jour de ce guide, qui a connu un grand succès et qui est devenu une ressource essentielle pour les acteurs du secteur du café. L'OIC a fourni des données et des connaissances clés au cours de ce processus. Le représentant du CCI a invité les membres du CCSP à soutenir le processus. Les membres du CCSP en ont pris note.

112. Le Président du Conseil a remercié le Président du CCSP et a souligné l'importance de la poursuite des travaux sur l'avenir de l'Accord international sur le Café et l'intégration du secteur privé.

Point 8 : Promotion de la consommation de café**Point 8.1 : Journée internationale du Café**

113. Le Chef des opérations a présenté ce point. Il a fait remarquer que la covid-19 a affecté la préparation de la Journée internationale du Café. Cette année, la Journée internationale du Café mettra l'accent sur l'impact de la covid-19 et la persistance de la faiblesse des prix, en se focalisant sur la jeunesse qui voit moins de perspectives pour son avenir dans le secteur du café. L'OIC a essayé de développer un programme coordonné traitant de l'effet de la crise des prix du café et de la pandémie de covid-19, afin de lancer un appel très fort à la mobilisation et à l'action au sein de toute la communauté du café.

114. L'accent sera mis sur la nouvelle génération, car de nombreux jeunes quittent les ménages d'agriculteurs et s'éloignent des entreprises familiales, mais ils sont aussi des moteurs de changement et devraient être célébrés dans l'esprit de la Journée internationale du Café.

115. La Journée internationale du Café sera la plate-forme de lancement d'un fonds dont les ressources pourront aider toute la jeune génération à faire partie du secteur du café, en tant qu'entrepreneurs du café, caféiculteurs, baristas, torréfacteurs, etc. Afin de donner vie à ce fonds, l'OIC collabore avec plusieurs organisations comme l'OIT et la FAO, par le biais de réseaux ou d'incubateurs d'entreprises présents dans les pays Membres de l'OIC, et de fondations privées.

116. Le fonds pour la jeunesse "La nouvelle génération du café" soutiendra le développement et la croissance de la nouvelle génération de talents du café et établira un programme de transfert de connaissances par la formation et l'encadrement.

117. Il a noté que l'OIC essayait également de mobiliser un certain nombre de célébrités pour promouvoir la campagne.

118. Le délégué de l'Ouganda a remercié le Chef des opérations pour sa présentation. Il a fait part de ses préoccupations concernant la pertinence du thème. Il a suggéré que le thème se concentre sur l'impact de la covid-19, puisque le secteur du café a souffert de la pandémie.

119. Le Président du Conseil a pris note de la suggestion de l'Ouganda et a recommandé à l'OIC d'ajuster le thème de la JIC pour le rendre plus pertinent par rapport à la situation actuelle.

Point 8.2 : Fonds spécial

120. Le Président du Conseil a invité le porte-parole des Membres exportateurs à présenter l'utilisation du Fonds spécial.

121. Le porte-parole des Membres exportateurs, l'Ambassadeur Farani (Brésil), a présenté un rapport sur l'utilisation du Fonds spécial. Le Secrétariat suit la mise en œuvre du développement du programme de consommation intérieure de café financé par le Fonds spécial de l'OIC, comme décidé par les Membres et la Résolution 459. L'objectif est d'utiliser ce fonds comme catalyseur pour encourager les pays à développer la consommation de café, servir de filet de sécurité aux agriculteurs, en cas de chute des prix mondiaux du café vert, et rendre l'industrie du café dans ces pays plus dynamique et moins vulnérable aux chocs externes, tels que la baisse des prix mondiaux.

122. Des activités sont en cours en Afrique avec un suivi étroit du Secrétariat de l'OIC. Une équipe de consultants recueille les détails de la consommation de café dans les pays producteurs sélectionnés. Une conférence régionale sur le café et la santé, avec la participation d'experts internationaux et africains, ainsi que de torréfacteurs et de négociants en café, devait avoir lieu au Cameroun en avril dernier, mais elle a été reportée en raison de la pandémie de covid-19. La plupart des activités sont en cours mais ont été ralenties en raison de la pandémie.

123. En ce qui concerne la région Asie et Océanie, des fonds ont été débloqués pour le Viet Nam et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le Secrétariat vient de recevoir une demande de financement de la part de l'Inde. Le Secrétariat a également écrit aux autres Membres exportateurs de la région pour leur demander d'envoyer des demandes pour la mise en œuvre du programme.

124. Quant à la région d'Amérique latine, PROMECAFE a mis en œuvre le programme avec succès, et le Conseil a approuvé en juin une prolongation sans implications financières. Il a félicité PROMECAFE pour la mise en œuvre réussie du programme.

125. Le Président du Conseil a remercié le porte-parole des Membres exportateurs pour son rapport et a encouragé les Membres à utiliser le Fonds spécial. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 9 : Questions financières et administratives

126. Le Président du Comité des finances et de l'administration, M. N. Narendra (Inde), a présenté un rapport sur les réunions du Comité tenues les 7 et 9 septembre.

Point 9.1 : Comité des finances et de l'administration

127. Au point 3 de son ordre du jour, le Comité des finances et de l'administration a entendu une présentation du Chef du Service financier et administratif sur la situation financière (document [FA-254/20](#)), ainsi qu'une prévision des soldes de trésorerie mensuels d'août à décembre 2020, basée sur les activités courantes figurant dans le budget 2019/20. Elle a souligné que le solde de trésorerie de l'Organisation devrait tomber en dessous de £850 000 d'ici la fin du mois de novembre, si aucune contribution n'est reçue avant cette date.

128. Le Directeur exécutif a noté que la situation financière actuelle de l'OIC révélait un grave déficit de trésorerie pour un avenir proche et la nécessité pour les Membres de verser rapidement leurs contributions à l'Organisation afin d'assurer sa viabilité financière.

129. Plusieurs Membres ont également souligné la nécessité pour les Membres ayant des arriérés de verser leurs contributions à l'Organisation rapidement afin d'assurer sa viabilité financière, en dépit de la gravité de la situation économique dans le monde entier due à la pandémie de covid-19.

130. Le Comité a noté l'importance de la situation de la trésorerie et a réitéré son engagement à continuer de surveiller la situation lors des prochaines réunions.

Point 9.2 : Rapport sur l'application de la Résolution 466, Membres ayant des arriérés persistants

131. Le Président a présenté les communications de deux Membres qui demandent une réduction de leurs contributions pour l'année cafetière 2019/20 et d'autres communications comportant des demandes similaires pour 2020/21.

132. Le Directeur exécutif a indiqué que, dans le passé, le Comité a reçu des demandes similaires de la part de Membres pour obtenir des réductions de arriérés de contributions. Cependant, le Comité n'avait pas recommandé d'accéder à ces demandes. Les demandes de réduction des contributions pour 2020/21 doivent être analysées dans le contexte du nouveau budget.

Point 9.3 : Programme des activités pour 2020/21

133. Le Chef des opérations a présenté un résumé du document [FA-255/20](#), en soulignant les principales caractéristiques et l'attribution d'un financement ad hoc pour soutenir, au moyen de services de conseil, le travail des professionnels de la Division des opérations. Il a souligné que des ressources importantes devraient être mobilisées auprès

des donateurs sous forme de contributions extrabudgétaires en espèces et en nature. En 2019/20, quelque £200 000 ont été mobilisées, permettant la préparation du Rapport 2020 sur la mise en valeur du café, l'évaluation de l'impact de la covid-19 sur le secteur du café et les travaux du Groupe de travail public-privé sur le café. Un montant similaire était attendu en 2020/21.

134. Les membres du Comité des finances et de l'administration ont décidé que le programme des activités devrait être réévalué en raison de la discussion en cours sur le budget.

Point 9.4 : Projet de budget administratif pour 2020/21

135. Le Chef du Service financier et administratif a présenté le projet de budget administratif révisé (document FA-231/20 Rev. 4). Dans l'ensemble, le budget prévoit une réduction des contributions de 16,5% par rapport à 2019/20. Les contributions proposées s'élèvent désormais à £2 178 000, soit une réduction de £430 000 par rapport au budget de l'année précédente, en raison de l'application de la Résolution 470 et d'autres changements. La ventilation des dépenses et des recettes a été présentée aux Membres en regard des dépenses effectives en 2018/19 et du budget autorisé pour 2019/20.

136. Le Comité a noté que le budget figurant dans le document FA-231/20 Rev. 4 devait être revu à la suite de plusieurs demandes de réduction des contributions présentées par des Membres. Au vu du nombre de demandes reçues, le Comité a recommandé d'adopter un budget provisoire, basé sur FA-231/20 Rev. 4, pour les trois premiers mois de l'année caféière 2020/21. En attendant, un petit groupe de travail sera créé pour discuter de la possibilité de nouvelles réductions dans le budget 2020/21.

137. Au cours des débats qui ont suivi, plusieurs Membres ont fait remarquer que l'adoption d'un budget provisoire pour les trois premiers mois risquait d'aggraver la situation précaire de la trésorerie de l'Organisation.

138. En ce qui concerne la composition du petit groupe de travail de haut niveau sur les questions budgétaires, le Conseil a décidé que les noms des Membres devraient être transmis au Secrétariat par les porte-parole des Membres exportateurs et importateurs.

139. En conséquence, les Membres ont approuvé la tenue d'une session extraordinaire du Conseil, devant se tenir fin octobre, pour délibérer sur les questions budgétaires. Entre-temps, un petit groupe de travail de haut niveau travaillera selon le mandat proposé par le Président (diffusé ultérieurement sous la cote [SHLWG-2/20](#)) pour rechercher un accord sur les questions en suspens.

140. Enfin, le président du Comité des finances et de l'administration a indiqué que le Directeur exécutif avait fait une présentation verbale sur l'état d'avancement du déménagement des bureaux. Le propriétaire n'a fait preuve d'aucune souplesse en ce qui concerne une réduction du loyer ou une résiliation de bail. Cependant, il a proposé que la période de six mois à moitié du loyer (avril à septembre 2022) soit avancée et répartie sur les deux prochaines années, tout en permettant des paiements mensuels au lieu de trimestriels. Cela permettrait d'alléger temporairement la trésorerie de l'Organisation, et serait compensé l'année suivante. Cela n'aurait aucun impact sur le niveau global des paiements de loyer. Cela n'aurait pas non plus d'effet sur le budget, puisque pour des raisons budgétaires, l'Organisation diluait un avantage antérieur du même type sur 60 mois jusqu'en mars 2022.

141. Le Conseil a approuvé la modification du bail.

Point 10 : Bureaux et comités

Point 10.1 : Présidents et vice-présidents et composition des comités

142. Le Président du Conseil a demandé au Conseil d'examiner et, le cas échéant, d'approuver la composition suivante des comités pour 2020 et 2021 : le Comité des finances et de l'administration est composé de six Membres exportateurs et de cinq Membres importateurs. Le Comité des projets est composé de huit Membres exportateurs et de trois Membres importateurs. Le Comité de promotion et de développement des marchés est composé de huit Membres exportateurs et de trois Membres importateurs. Le Comité des statistiques est composé de huit Membres exportateurs et de trois Membres importateurs.

143. Le Président du Conseil a invité le porte-parole des Membres importateurs à faire des commentaires.

144. La porte-parole des Membres importateurs et déléguée de l'Union européenne a noté que les Membres importateurs siégeant au Comité des finances et de l'administration seraient la Fédération de Russie, le Japon, la Norvège, la Suisse et l'Union européenne,.

145. Le porte-parole des Membres exportateurs a fait remarquer qu'en raison de difficultés liées aux réunions en ligne, de nombreux délégués n'avaient pas pu assister aux deux réunions de coordination qu'il avait organisées. Il a donc suggéré de reporter à la prochaine session du Conseil les décisions relatives à la composition des comités et des bureaux. Une autre réunion du groupe des exportateurs sera convoquée et il fera rapport au Conseil lors de sa prochaine session.

146. Compte tenu de la nécessité de poursuivre les consultations, les délibérations sur la composition des comités et des bureaux ont été reportées à la prochaine session du Conseil.

Point 10.2 : Président et vice-président du Conseil

147. Le Président du Conseil a invité les porte-parole des Membres exportateurs et importateurs à présenter des candidatures.

148. Compte tenu de la nécessité de poursuivre les consultations, les délibérations sur la nomination du président et du vice-président du Conseil ont été reportées à la prochaine session du Conseil.

Point 10.3.1 : Président et vice-président du Forum consultatif

149. Le Président du Conseil a invité les porte-parole des Membres exportateurs et importateurs à présenter des candidatures.

150. Le délégué de la Côte d'Ivoire a suggéré de reporter tous les points concernant les élections.

151. Le Président du Conseil a donc suggéré de passer au point suivant. Le point 10.3.2 : Conseillers siégeant au groupe restreint, a été passé.

Point 11 : Pouvoirs

152. Le Directeur exécutif a indiqué que les pouvoirs reçus ont été jugés en bonne et due forme ; il a noté que le Secrétariat publiera la liste des délégués présents à une date ultérieure.

Point 12 : Réunions futures

153. Le Président du Conseil a invité le Directeur exécutif à présenter les dates des réunions pour 2020 et 2021 figurant dans le document [WP-Council-311/20](#), pour approbation par le Conseil.

154. Après discussion, le Président du Conseil a suggéré le 28 octobre pour la session extraordinaire du Conseil sur les questions budgétaires. Le Conseil a noté et approuvé cette date.

155. Le Président du Conseil a noté que le Conseil a approuvé le document [WP-Council-311/20](#) qui contient les dates des réunions des années caféières 2021/22 et 2022/23.

156. Le Président du Conseil a recommandé aux Membres d'envoyer leurs suggestions concernant les sujets des futures réunions.

Point 13 : Questions diverses

157. Le Directeur exécutif a mentionné que les notes d'information préparées pour le Président par le Secrétariat avaient omis le fait que cette session était la dernière réunion avec la participation de l'Ambassadeur Subedi (Népal), et l'a remercié pour tout le dynamisme qu'il a apporté à l'Organisation.

158. Les délégués du Honduras et de l'Ouganda ont félicité et remercié l'Ambassadeur du Népal.

159. Le délégué du Népal a félicité le Président pour le succès de la 127^e session du Conseil et a noté que le Président avait fait preuve de leadership et de compétences. Il a adressé ses sincères félicitations au Directeur exécutif pour son travail remarquable. Il a exprimé sa gratitude à tous les Membres. Il a ajouté qu'il resterait associé à l'OIC, bien qu'à un autre titre.

160. Le Président du Conseil a exprimé sa gratitude pour les contributions de l'Ambassadeur du Népal.

161. Le délégué de la Côte d'Ivoire a fait part du plaisir qu'il avait eu à travailler avec le délégué du Népal, qui a apporté une grande contribution au débat. Il l'a félicité pour sa promotion au sein du gouvernement. Il a suggéré que l'OIC écrive une lettre d'appréciation à l'Ambassadeur du Népal.

162. Le délégué de la Côte d'Ivoire a félicité le Président du Conseil pour la patience dont il a fait preuve en présidant le Conseil.

Point 14 : Clôture de la session

163. Le Président du Conseil a remercié tous les Membres pour leur présence. Il a exprimé sa reconnaissance pour la durée de deux jours de la session du Conseil, qui a permis à l'Organisation de bien progresser, malgré les temps difficiles. Il a exprimé sa gratitude et son appréciation au Vice-Président du Conseil, aux membres des comités et du Forum consultatif, au Groupe de travail public-privé sur le café, aux porte-parole, aux

partenaires de l'OIC et à tous les Membres de l'OIC. Il a remercié toute l'équipe de l'OIC pour son incroyable effort. Il a également remercié son équipe à Jakarta. Il a ensuite invité le Directeur exécutif à prononcer son discours de clôture.

164. Le Directeur exécutif a remercié les Membres pour leur attitude constructive dans une situation très difficile. Bien qu'il aurait préféré avancer sur la question du budget, la solution adoptée était la meilleure dans les circonstances. Il a estimé qu'il restait beaucoup de travail à faire dans les prochaines semaines. Il a déclaré que le Secrétariat de l'OIC serait à la disposition des Membres et il a formé le vœu que la session extraordinaire du Conseil en octobre soit couronnée de succès.

165. Le Directeur exécutif a remercié l'équipe du Président pour son aide précieuse tout au long du processus. Enfin, il a exprimé son appréciation au Président ; sa performance a montré toute son expérience dans d'autres instances peut-être encore plus compliquées sur la scène internationale, en tant que négociateur commercial de premier plan pour l'Indonésie.

166. Le Président du Conseil a déclaré close la 127^e session du Conseil international du Café.



Conseil international du Café

127^e session
Session virtuelle
10 et 11 septembre 2020
Londres (Royaume-Uni)

Résolution numéro 471

APPROUVÉE À LA DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE,
LE 11 SEPTEMBRE 2020

Prorogation de l'Accord international de 2007 sur le Café

CONSIDÉRANT :

Que l'Accord international de 2007 sur le Café expirera le 1^{er} février 2021 ;

Qu'il faut suffisamment de temps aux pays pour négocier un nouvel accord et pour mener à bien les procédures d'entrée en vigueur d'un nouvel accord ; et

Qu'en vertu des dispositions du paragraphe 3) de l'article 48, le Conseil peut décider de proroger l'Accord au-delà de sa date d'expiration pour une ou plusieurs périodes successives ne dépassant pas huit années au total. Tout Membre qui n'est pas en mesure d'accepter une telle prorogation du présent Accord en informe par écrit le Conseil et le dépositaire avant le début de la période de prorogation et cesse d'être Partie à l'Accord dès le début de la période de prorogation.

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

DÉCIDE :

De proroger l'Accord international de 2007 sur le Café pour une période d'un an à compter du 1^{er} février 2021, conformément aux dispositions du paragraphe 3) de l'article 48.



Conseil international du Café
127^e session
Session virtuelle
10 et 11 septembre 2020
Londres (Royaume-Uni)

Résolution numéro 472

APPROUVÉE À LA DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE,
LE 11 SEPTEMBRE 2020

Accord international de 2007 sur le Café

**Résolution portant prorogation du délai fixé pour la ratification,
l'acceptation, l'approbation ou l'adhésion**

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que le paragraphe 3) de l'Article 40 de l'Accord dispose que le Conseil peut décider d'accorder des prorogations de délai aux gouvernements signataires qui ne sont pas en mesure de déposer leurs instruments avant le 30 septembre 2008

Que, conformément aux dispositions du paragraphe 1) du dispositif de la Résolution 467 le délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord international de 2007 sur le Café est prorogé à nouveau au 30 septembre 2020 ;

Que, conformément aux dispositions du paragraphe 2) du dispositif de la Résolution 467, tout gouvernement ayant qualité pour acquérir la qualité de Membre aux termes de l'article 43, peut adhérer à l'Accord de 2007 en déposant un instrument d'adhésion auprès de l'Organisation au plus tard le 30 septembre 2020 ou à toute autre date fixée par le Conseil ; et

Que plusieurs gouvernements ont indiqué qu'ils avaient besoin de davantage de temps pour déposer les instruments requis,

DÉCIDE :

1. De proroger du 30 septembre 2020 au 1 février 2022 le délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord international de 2007 sur le Café auprès du dépositaire conformément aux dispositions de l'Article 40 de l'Accord et de la Résolution 467.

2. De proroger du 30 septembre 2020 au 1^{er} février 2022 le délai fixé pour le dépôt d'instruments d'adhésion à l'Accord international de 2007 sur le Café auprès du dépositaire conformément aux dispositions de l'Article 43 de l'Accord et de la Résolution 467.